

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-088

SERVICE : FINANCES

OBJET : aménagement du prêt Caisse des Dépôts et Consignations 1104886 – réindexation LEP vers Livret A

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-11 du 31 Juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 6° Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN, dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment la souscription d'emprunts dans la limite des crédits prévus aux budgets ;

CONSIDERANT que ce prêt est indexé au taux du livret Livret d'Epargne Populaire (LEP), actuellement de 6.10 % ;

CONSIDERANT que l'offre du 13 avril 2023 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) relative à l'aménagement du prêt avec le nouvel index livret A, actuellement de 3 %, a été retenue.

DECIDE

DE REAMENAGER le contrat de prêt initialement contracté auprès de la CDC sous la référence 1104886, selon les caractéristiques financières qui figurent dans l'offre précitée jointe à la présente décision et qui en fait partie intégrante :

- **Capital Restant Dû** : 2 400 000 €
- **Durée restante** : 10 ans

- **Taux** : Livret A + 1 % (taux de 3 % au 12/04/2023)
- **Amortissement du capital** : constant (inchangé)
- **Périodicité** : annuelle (inchangée)
- **Date de prise d'effet par avenant** : 01/05/2023
- **Commission** : 720 €
- **Intérêts courus non échus** : 36 938.44 € (taux livret LEP)
- **Remboursement anticipé** : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

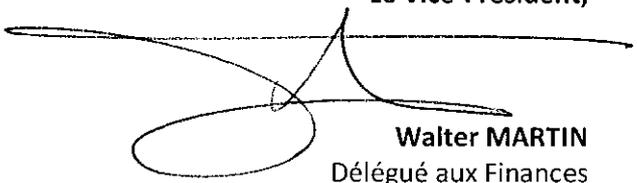
Les dispositions du ou des avenants se substituent à celles du contrat de prêt initial, sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par le ou les avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

DE CONCLURE ET DE SIGNER l'avenant concrétisant ce réaménagement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Bourg-en-Bresse, le 26 avril 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Walter MARTIN
Délégué aux Finances

**BANQUE des
TERRITOIRES**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Dossier n° : R120557
Suivi par : **Elise POURRAT**
Tél. : 07 72 50 55 67
Courriel : elise.pourrat@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CA BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
ZONE CENORD
3 AVENUE ARSENE D ARSONVAL
BP 8000
01008 BOURG EN BRESSE CEDEX

Lyon, le 13 avril 2023

Objet : Lettre d'offre de réaménagement de la dette de votre organisme

Monsieur le Président,

A la suite des réunions préparatoires entre nos équipes et afin de répondre à vos besoins, nous avons le plaisir de vous faire part de notre offre de réaménagement concernant la dette de votre collectivité.

Cette offre de réaménagement a pour date de valeur le 1er mai 2023.**Réindexation LEP vers Livret A**

L'offre de réaménagement que nous vous proposons porte sur un périmètre de 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s), pour un montant total de 2 400 000,00 €, décomposée comme suit :

- Capital Restant Dû : 2 400 000,00 €

Réindexation LEP vers Livret A - Amortissement constant

- CRD : 2 400 000,00 €
- Nombre de prêts : 1
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1,000 %
- Taux Phase 1 : 4,000 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 3,000 % au 12/04/2023)
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  **@BanqueDesTerr**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Nous vous informons que les taux d'intérêt adossés sur des index révisables mentionnés dans notre offre sont susceptibles de variations d'ici la date de valeur du réaménagement. En conséquence, la (les) valeur(s) des index effectivement appliquée(s) au(x) taux du (des) prêt(s) réaménagé(s) sera (seront) celle(s) en vigueur à ladite date.

En vue de la mise en place de ce réaménagement, nous vous indiquons qu'un ou plusieurs avenants au(x) contrat(s) de prêt(s) initial(initials) devront être signés par vos soins ou par une personne dûment habilitée. Ce ou ces avenants devront, le cas échéant, être accompagnés de nouvelle(s) délibération(s) de garantie rendue(s) exécutoire(s).

Enfin, cette offre de réaménagement fait l'objet :

- d'une commission de 720,00 €
- du paiement des intérêts courus non échus d'un montant de 36 938,44 € à verser au moment de la mise en place du réaménagement¹

Cette offre est valable jusqu'au **13 mai 2023**.

Si cette offre vous satisfait, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente lettre et son (ses) annexe(s) datées et signées par la personne dûment habilitée, suivie de la mention " Bon pour accord ".

Nous nous rapprocherons de vos équipes afin d'examiner les modalités de mise en oeuvre de ce réaménagement et d'en accompagner au mieux son déroulement.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.


Mireille Faidutti
Directrice territoriale Ain, Rhône

¹ Le montant des intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

Emprunteur : 000443707 - CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

Date de valeur : 01/05/2023

Réindexation LEP vers Livret A

1. Réindexation LEP vers Livret A - Amortissement constant

CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT

N° ligne du prêt	CRD (en €)	Stock d'ICO maintenus (en €)	Stock d'ID maintenus (en €)	Solde payée (en €)	KRD (en €)	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (en %)	Commission	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Durée totale : durée Phase 1 / Phase 2	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Différé Amort	Différé Total	Périodicité	Taux de Progressivité Ech Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog Ech Calc. Phase 1 / Phase 2	Taux de Progression Amort	Date de prochaine échéance	Mode calcul intérêts	Base calcul intérêts	Conditions de remboursement anticipé	Type de garantie	Quotité garantie (en %)	Dénomination du garant ou Désignation de garantie
1104886	2 400 000,00			0,00	2 400 000,00	A	4,01	4,01	720,00	LA+1,000 /	10,00 / 10,00 /	Amortissement prioritaire	SR	0,00	0,00	A	0,000 /	0,000 /	0,000	01/02/2024	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00																					